

COMITE DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

DÉLIBÉRATION N° CB 11.06 DU 29 SEPTEMBRE 2011

Relative à l'élection du président du Comité de bassin Seine-Normandie

Le Comité de bassin

- Vu l'article D 213.19 III du code de l'environnement
- Vu le règlement intérieur du Comité de bassin approuvé par délibération n° CB 08-04 du 30 octobre 2008
- Vu le dossier du Comité de bassin du 29 septembre 2011

DÉLIBÈRE

Article unique :

Mme Anne LE STRAT est élue Présidente du Comité de bassin à la suite des scrutins suivants :

1. Au premier tour, sur 142 votants:

- 71 suffrages s'expriment pour M. André SANTINI,
- 70 suffrages s'expriment pour Mme Anne le STRAT,
- 1 bulletin nul.

En application du règlement intérieur, il est pris acte que la majorité absolue calculée selon les modalités précisées dans le dossier du Comité de bassin n'est pas atteinte.

2. Au second tour, sur 142 votants :

- 73 suffrages s'expriment pour Mme LE STRAT,
- 69 suffrages s'expriment pour M. André SANTINI.

**Le Secrétaire
du comité de bassin**



Guy FRADIN

**Le Président de séance
Doyen et Président d'honneur
du comité de bassin**



Robert GALLEY